

A partir du 1^{er} Janvier 2023 TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Jusqu'à maintenant dans notre poubelle jaune on ne pouvait mettre que certains types d'emballages. Les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques comme les canettes, les boîtes de conserve etc, et les emballages en cartons tels que les emballages de gâteaux, de céréales, boîte d'œufs et briques alimentaires.

A partir du 1^{er} janvier 2023

L'ensemble du territoire français passe en « Extension de consignes de tri », cela signifie que vous pourrez, à partir de cette date mettre TOUS vos emballages dans la poubelle jaune ! Les pots de yaourt et de crème, le paquet de café ou de croquettes pour animaux, le tube de dentifrice... Tout ce qui est un emballage pourra aller dans la poubelle jaune !

Pour certains emballages, c'est relativement instinctif, mais pour d'autres on peut avoir un doute. Par exemple les couvercles des bocaux ou les capsules de bouteille peuvent aller au tri. Le film plastique des packs d'eau ou de lait aussi, ainsi que les tablettes de médicaments vides ou les filets de fruits et légumes !

Certaines consignes sont néanmoins à respecter :

Les emballages doivent être vidés, sans pour autant les laver, non imbriqués, c'est-à-dire les différentes matières doivent être bien séparées

EN BREF

Les déchèteries passent à l'heure d'hiver

A partir du 1^{er} novembre, les déchèteries passent à l'horaire d'hiver.

Pour consulter les horaires, rendez-vous sur notre site Internet.

Le chiffre du mois

54 916

En 2021, le SMICTOM du Pays de Fougères a collecté 54 916 tonnes de déchets, en hausse de 15,5 % par rapport à 2020. Chaque habitant du Pays de Fougères a produit en moyenne 626 kg de déchets contre 580 kg au niveau national..

SMICTOM'CONTACT

L'information du SMICTOM à destination des mairies



TOUS LES EMBALLAGES

Bouteilles et flacons en plastique
Emballages en alu et en acier et petits emballages en métal
Emballages en carton et briques alimentaires

NOUVEAU !
TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

- + Sacs, sachets et filets,
- + Pots, boîtes et barquettes,
- + Films et suremballages,

Consignes 8

Les emballages sont :

- vidés
- non lavés
- non imbriqués
- en vrac dans le bac

et dans le cas où vous avez un bac de collecte ils doivent être mis en vrac, c'est-à-dire sans sac.

Si vous avez un doute

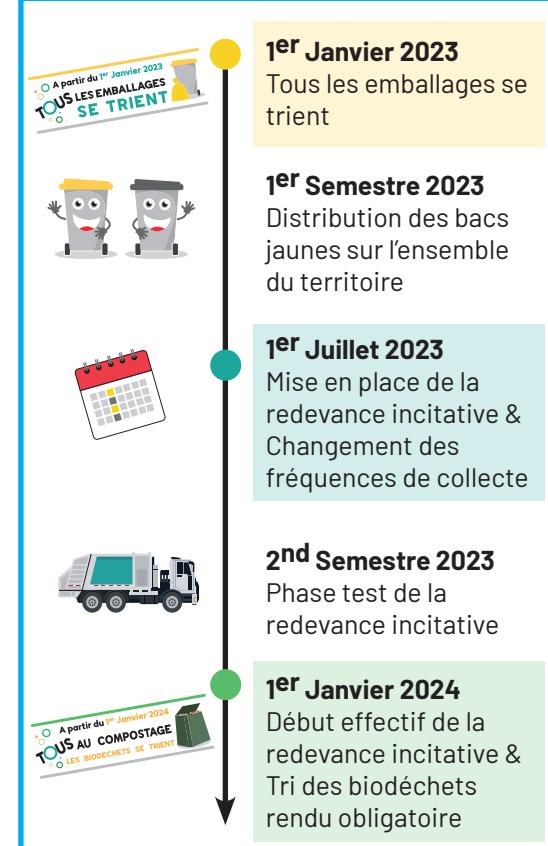
Il existe une application **Guide du tri** qui vous permet de connaître les règles de collecte où que vous soyez : bacs de collecte ou bornes d'apport volontaire, tri des papiers en borne d'apport volontaire ou dans le bac jaune...

Cette application vous permet également de lever les doutes en matière de tri sélectif.

Ainsi sur le Pays de Fougères, TOUS les emballages dans le **sac/bac jaune**, le verre dans les **bornes d'apport volontaire**, le papier dans les **bornes d'apport volontaire** aussi et les ordures ménagères résiduelles dans le bac gris ou marron en sac bien fermé.

A partir de la mi-décembre, les usagers recevront dans leur boîte aux lettres un courrier du SMICTOM contenant le nouveau Mémo-tri, ainsi qu'un courrier expliquant tous les changements à venir en 2023.

Les dates à retenir !



Guide du tri

L'application «Guide du tri»

Cette application proposée par CITEO. Elle vous permet de connaître les consignes de tri où que vous soyez en France.

Grâce à ce QR Code vous pouvez la télécharger.



Informations utiles

SMICTOM du pays de Fougères

Allée Eugène Freyssinet
Zone d'activités de l'Aumaillerie
35 133 Javené
02.99.94.34.58
accueil@smictom-fougeres.fr
www.smictom-fougeres.fr

Sur le site du SMICTOM du pays de Fougères, je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte des papiers
- la borne de collecte des textiles